



Genève, le 13 juin 2018  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

### **Lutte contre le bruit routier : essai d'abaissement de la vitesse sur les avenues de l'Ain et du Pailly**

**Conformément à la décision prise fin 2017 par l'ex-département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, la vitesse des véhicules est limitée dès ce jour à 50 km/h sur les avenues de l'Ain et du Pailly, pour une période d'essai d'une année. Cet essai concrétise une décision rendue par le Tribunal administratif de première instance (TAPI), afin de lutter contre le bruit routier.**

L'ordonnance fédérale sur la protection du bruit (OPB) impose aux cantons et communes que toutes les mesures proportionnées soient prises pour lutter contre les nuisances sonores excessives dues notamment au bruit généré par le trafic routier. Saisi d'une demande des riverains, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) avait indiqué, dans son arrêt du 18 septembre 2017, qu'une réduction de vitesse de 10 km/h sur les avenues de l'Ain et du Pailly devait être étudiée en vue de réduire le niveau de bruit sur cet axe.

L'Etat n'avait pas recouru contre cet arrêt. En collaboration avec les riverains, il a entretemps mis en place un groupe de travail réunissant les services de l'environnement, du génie civil et des transports ainsi que la police afin d'évaluer de manière optimale l'efficacité acoustique d'une limitation de vitesse à 50 km/h, mais aussi d'analyser son impact sur le trafic et la sécurité. A l'issue de l'essai, la limite de 50 km/h pourrait être maintenue si son impact sur le trafic ou la sécurité n'est pas jugé disproportionné.

Pour évaluer ce premier essai, des mesures acoustiques et de vitesses ont été réalisées avant le changement de la vitesse légale sur ces avenues. Des mesures seront ensuite effectuées durant toute la période d'essai qui se terminera au plus tard en juin 2019.

Afin de rendre attentifs les automobilistes à ce changement de la vitesse légale, des panneaux d'information incitatifs ont été posés en complément aux panneaux de signalisation standards.

[Annexe : panneau d'information incitatif](#)

*Pour toute information complémentaire:*

*M. Christian Gorce, directeur des ponts et chaussées, direction générale du génie civil, DI,  
T. 022 546 63 20.*